

Fiche Technique (03/06/2021)

Permas® D

IDENTITE

INSECTICIDE TP 18

Poudre pour poudrage contre les insectes rampants et les nids de guêpes

Numéro d'autorisation: Belgique: 2683/B, G.H.Lux 168/14/L

Poudre pour poudrage (DP)

Composition garantie: Permethrin - Perméthrine (CAS 52645-53-1) 0,75%

TEL centre antipoison: +32 (0)70 245 245

Détenteur de l'autorisation: Pelsis Belgium NV - Industrieweg 15 - 2880 Bornem - Belgique -
Tel : +32 (0)3 886 22 11

USAGE

PERMAS®-D est une poudre pour poudrage pour la lutte contre les insectes rampants dans les habitations, les lieux de travail et de résidence. PERMAS®-D est très rémanent et particulièrement efficace pour les traitements localisés contre les fourmis et les nids de guêpes dans et autour des maisons. PERMAS®-D est un insecticide prêt à l'emploi et ne peut pas être mélangé à l'eau.



MODE D'EMPLOI

Contre les nids de guêpes

Dose: 50 - 100 g/nid en utilisant un soufflet ou une poudreuse DR 5.

Temps d'application: dès l'apparition des nids.

Mode d'application: épandre la poudre directement dans l'entrée des nids, de préférence en utilisant un soufflet ou une poudreuse DR 5. Toujours traiter toutes les entrées des nids.

Remarque: la destruction totale d'un nid peut prendre jusqu'à 24 heures.

Contre les fourmis et autres insectes rampants

Temps d'application: dès l'apparition des insectes. En cas de nécessité et particulièrement après des averses répéter le traitement. Mode d'application: épandre la poudre en fines couches aux endroits fréquentés par les insectes, de préférence en utilisant un soufflet ou une poudreuse DR 5. Pour la lutte contre les fourmis traiter surtout les entrées des nids (p.e. les interstices des dallages) et les lieux de passages des insectes.

Autres mentions

Se laver les mains après l'application. Ne pas utiliser aux endroits où séjournent des enfants en bas âge (- 2 ans). Couvrir les denrées, les matières premières y destinées et les ustensiles de ménage pendant le traitement. Ne pas appliquer sur ou dans les appareils destinés à la transformation ou à la préparation de denrées alimentaires ou de condiments. Dû la haute toxicité pour la vie aquatique de la perméthrine, le produit ne peut être utilisé à proximité des environnements aquatiques. Lors du remplissage de l'appareil d'épandage et lors de l'application, porter un vêtement de protection, des gants et un masque à poussières. Lors de l'épandage au-dessus de la hauteur du visage porter un chapeau protecteur et un masque pour le visage. Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Stockage

Conserver dans un endroit frais et sec. Conserver dans son emballage original.

Conservation: date prod. +2 ans voir l'emballage.

Emballage

- Sac de 5kg

Destiné à

Cet emballage est exclusivement destiné à l'usage professionnel et aux corps d'incendie.

